

l'Eglise, et auxquelles sont attachées des Indulgences, aucune langue n'est de rigueur. Les Indulgences sont gagnées en quelque langue que se récite la prière. ¹

* * *

C'est donc un fait certain; dans l'ensemble, l'on doit dire que l'Eglise a des langues officielles de culte, des langues liturgiques qui ne sont pas les langues vulgaires ou populaires. Pour les compléments du culte, la langue vulgaire est permise; pour la substance du culte, pour les actes strictement liturgiques, officiels, publics, la langue rituelle seule est admise. ²

fr. AUG. LEDUC, O. P.



DANS L'EGLISE ET DANS L'ORDRE

ITALIE

3 avril 1919—Ceux qui ont vu les collines d'Albe et ses champs de vignes sous le doux soleil d'avril ont vu l'image de la paix. Cependant, ce jour, j'ai vu de mes yeux, le premier acte du drame révolutionnaire: "la grève générale en pays vinicole"!

Imaginez sur les flancs d'une riante campagne qui s'échelonne en pente douce aux pieds des collines une petite citée grise, ramassée et vulgaire: c'est Albano. A trois heures un tramway nous dépose au centre. Alors que nous cherchons le couvent de la Ste-Famille, nous remarquons un mouvement étrange: une vieille femme sort d'un taudis accompagnée par des ouvriers qui se glissent en tapinois dans les cours, longent les murs, se dérobent aux regards et se hâtent vers une ruelle sombre à mi-côte.

—Il y aura une manifestation, aujourd'hui, ici même. Les ouvriers vigneron sont en grève.

—Pourquoi donc?

¹ *Codex Juris Canonici*, can. 934

² Dans la livraison d'Avril de la *Revue dominicaine*, nous avons rappelé quelques-unes des raisons qui justifient l'Eglise d'avoir des langues liturgiques.